

## École de navigation : permis eaux intérieures

---

### Nos cours pour les permis "yachting fleuve" en Belgique

Ce permis est obligatoire pour piloter une embarcation de plaisance à plus de 20 km/h (+9.9ch) ou ayant plus de 15 m . Il est délivré par le ministère des communications Direction des affaires maritimes

L'école de navigation du RCNSM organise un cycle de 24h de cours (6 fois 4 heures), les samedis matin de 9 à 13h. Le prochain cycle commence à partir du samedi 3 octobre.

L'âge minimum est de 17 ans.

Les cours pratiques peuvent être donnés par l'école mais sont facultatifs

Pour plus d'information téléphonez au 0497 57 86 44 ou 081 58 51 35 (JP Halleux) ou envoyez un mail à [voile@rcnsm.be](mailto:voile@rcnsm.be)

[Télécharger le détail des prochains cours](#)  
[Inscription pour les prochains cours](#)

